

douzaine, sans compter le prix du fil évalué à 5 cents la douzaine, soit un gain net de 55 cents par douzaine de pantalons; rendement, 2 douzaines $\frac{1}{2}$ à 3 douzaines par jour.

2. Une femme et sa fille fabriquaient des culottes pour jeunes garçons pour le compte de Lamoureux à raison de 30 cents la douzaine, moins 5 cents la douzaine pour le fil. Rendement, une douzaine par jour. Confectionnés au tarif du syndicat, ces pantalons coûteraient au moins \$1.50 la douzaine.

3. Une femme confectionnait cinq culottes de cheval par jour à raison de \$1.15 la douzaine et une douzaine par jour de pantalons à quatre poches pour hommes à raison de 65 cents la douzaine.

4. Une femme fabriquait des culottes pour le compte de Blumenthal à raison de 35 cents la douzaine avec un rendement d'une douzaine par jour.

5. Le sous-entrepreneur de Blumenthal retirait 80 cents à \$1.05 par douzaine de pantalons pour hommes. Sa femme et sa fille travaillaient à ces pantalons et m'ont affirmé que des femmes de cultivateurs du voisinage confectionnaient ces pantalons à raison de 40 à 60 cents par douzaine.

Certains districts se spécialisent. Ainsi Saint-Bruneau est devenu le centre de la confection des gilets; Saint-Amable et Sainte-Julie de Verchères, de celle des pantalons et des culottes de cheval et enfin Longueuil et autres districts ruraux de celle des vestons. Les machines à coudre à pédale semblent être utilisées à l'exclusion de toutes autres; aucune installation électrique n'a été remarquée.

Plusieurs entrepreneurs semblent exister aux environs de Montréal et la somme de travail effectuée y est considérable. L'un de ces entrepreneurs a affirmé pouvoir obtenir un rendement de 150 douzaines par semaine. Aucun fabricant de confections ne fabrique dans ses ateliers de Montréal de vêtements semblables à ceux confectionnés à domicile; ils m'ont tous déclaré que la plupart des vêtements de cette catégorie à bon marché étaient confectionnés à la campagne; ces vêtements sont vendus en grande partie aux établissements de commandes par correspondance aux sous-sols de soldes; une partie est vendue aux marchands de la campagne.

Les ouvrières des districts ruraux se sont plaintes, ces trois dernières années, d'une réduction, depuis 1929, de plus de 60 p. 100 dans le tarif payé.

Les vêtements confectionnés à forfait par M. Molo ont été retracés à la *Traders' Manufacturing Company Limited*, de Montréal, où nous avons pu vérifier dans les livres de la compagnie la part octroyée à Molo. Environ la moitié des pantalons vendus jusqu'en 1934 par cette compagnie le fut aux comptoirs postaux de Simpson et d'Eaton.

N° P. 4 — Alice Mongeau, de Varennes, entreprend aussi de la confection à domicile et approvisionne *S. Rohrlück & Sons Limited*.

ATELIERS D'ENTREPRISES À FORFAIT À LA CAMPAGNE

P. 1. — M. Rudner, à Joliette, P.Q.

Fabrique des vestons pour le compte de la *Cooper Clothing Company* à raison de 60 cents à \$1.35 pièce. Pas d'enquête sur les salaires.

P. 2. — C.M.T., à Victoriaville, P.Q.

Fabrique de vestons pour jeunes garçons pour le compte de la *Cooper Clothing Company* à raison de \$1.55 pièce; était aussi le principal fournisseur, en 1932 et auparavant, de la *S. Rubin Limited*. Selon M. Hurson, enquêteur, elle se conforme à la Loi du salaire minimum.